



Conseil Informe

EN DÉCEMBRE, LE FROID S'INSTALLE



ENGAGEMENTS FINANCIERS

- L'Administration municipale a reçu une demande d'aide financière présentée par le Comité du Rallye des Loups. Comme pour tous les autres organismes locaux, le versement d'une aide financière de 5 000\$ au Comité organisateur de l'édition 2026 a été autorisé. De plus, une partie du sentier utilisé par les motoneiges pour la tenue de l'évènement, traverse un lot municipal. Un droit de passage de la part de la Municipalité a été accordé conditionnel à ce que les sentiers de ski de fond ne soient pas utilisés.
- Le projet de construction d'un nouveau centre communautaire suit son cours. Le décompte progressif #5 a été déposé par l'Entrepreneur et le paiement de ce dernier pour la somme de 774 100.64 \$, plus les taxes applicables, incluant 20 063.28\$, pour des ordres de changements, a été autorisé à Construction Unibec inc., le tout selon la recommandation des professionnels au projet.
- La Municipalité se doit de réaliser un audit de son administration. Des appels d'offres sur invitation ont été transmis aux firmes de comptable. Le mandat d'audit de la Municipalité pour l'année 2025 a été accordé à Ramond Chabot Gran Thornton pour la somme de 23 850\$, pour l'année 2026 pour la somme de 23 850\$ et pour l'année 2027 pour la somme de 24 850\$, incluant les frais administratifs et technologiques, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 27 novembre 2025.

ADOPTION DU BUDGET ET DES TAUX DE TAXATION 2026

LE 8 DECEMBRE À 18H30 À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

ÉLECTION PARTIELLE SIÈGE #1

VOTE PAR ANTICIPATION

Il y aura un vote par anticipation le 14 décembre 2025 à la salle multifonctionnelle de l'église de 12h à 20h.

Prenez note que le vote par anticipation est ouvert à tous et plus particulièrement aux personnes qui prévoient ne pas être présentes lors du scrutin du 21 décembre 2025.

JOUR DU SCRUTIN

Le scrutin, aura lieu le **21 décembre 2025 de 10h à 20h au Centre des Loisirs**.

Tant pour le vote par anticipation que pour le jour du scrutin, chaque électeur devra présenter une pièce d'identité.

- La Municipalité est responsable de 10% du déficit de Office d'habitation Domaine-du-Roy pour les immeubles situés sur son territoire. Un budget révisé 2025 a été présenté par la Société d'habitation du Québec et accepté par les Membres du Conseil présentant une diminution de 362\$ pour notre Municipalité.

GESTION MUNICIPALE

- Le poste d'agent (e) administratif (ive) est vacant. L'Administration a publié une offre d'emploi afin de combler le poste et suite aux candidatures reçues et à leur analyse par le Comité de sélection, l'embauche de Rosalie Coulombe a été autorisée, et ce, selon les modalités de la convention collective.

- L'avis de motion a été donné par France Chapdelaine que lors d'une prochaine séance, le règlement 2025-006 sur les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026 sera adopté. Le projet de règlement a été présenté et déposé aux Membres du Conseil municipal.

- Les conventions d'exploitation relativement aux ensembles immobiliers de l'Office d'habitation du Domaine-du-Roy situés sur le territoire municipal viennent à échéance le 31 décembre prochain. Ces conventions d'exploitation autorisent, entre autres, le versement de 10 % du déficit d'exploitation pour les immeubles situés sur le territoire. Le renouvellement desdites conventions a été autorisé.



- La Directrice générale a informé les Membres du Conseil que tous les Élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires. Elle les a également informé qu'aucune déclaration de don, marque d'hospitalité ou avantage reçu par ces derniers n'a été reçue pour 2025.

- La Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers. L'Administration a reçu une proposition d'achat d'un Demandeur et a autorisé la vente du lot 5 326 871, et ce, au prix de 9 500 \$, plus les taxes applicables à Keven Godin selon les modalités.

- Une motion de félicitations a été unanimement présentée par les Membres du Conseil municipal aux organisateurs, participants et visiteurs du Marché de Noël 2025 pour la qualité de l'événement et le succès rencontré.

- Dans le projet de construction du nouveau centre communautaire, il est requis par le ministère des Affaires municipales d'y intégrer une œuvre d'art afin de promouvoir l'art public. Un Comité a été créé à cet fin et à procéder à la sélection de l'Artiste. Comme il est nécessaire de conclure un contrat entre la Municipalité et l'Artiste retenue, la Directrice générale a été autorisée à signer le contrat pour la réalisation de l'œuvre d'art.

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2026

lundi, 19 janvier
lundi, 16 mars
lundi, 4 mai
lundi, 6 juillet
lundi, 14 septembre
lundi, 2 novembre
lundi, 14 décembre

lundi, 9 février
lundi, 13 avril
lundi, 1^e juin
lundi, 17 août
lundi, 5 octobre
lundi, 7 décembre

Les séances régulières débutent à 18h30.

HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera **fermé** du
22 décembre 2025 au
5 janvier 2026

Urgence seulement 418-618-1508.

MÉMO DU MAIRE

Je continue de me familiariser avec ma tâche et à maîtriser tous les dossiers. J'ai participé à trois (3) rencontres de la MRC Domaine-du-Roy, à une rencontre avec le Chef de la Sûreté du Québec du secteur et à une rencontre avec Hydro-Québec au sujet du projet d'éoliennes.

Joyeuses Fêtes à tous!

Jacques Dubois,
Maire



INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2025

Horaire des célébrations pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026 à l'église:

- Samedi 6 décembre à 16h00 MESSE
Messe anniversaire Murielle Tremblay (Benoit, Louisia et Carol Roseberry, Gilberte Garneau, Lucette Girard, Armand Boutin)
- Dimanche 14 décembre à 11h00 ADACE
- Mardi 16 décembre à 19h00 SACREMENT DU PARDON ET MESSE (Madeleine Martel, Madeleine Brunet, Edgar Ouellet)
- Dimanche 21 décembre à 11h00 ADACE
- Mercredi 24 décembre à 22h00 MESSE DE NOËL
- Dimanche 28 décembre à 11h00 ADACE
- Samedi 3 janvier à 16h00 MESSE
Messe anniversaire Lawrence Coulombe (Éliette Gagnon, Hemine Lavertu, Louis-Henri Bélanger)

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique
mardi de 8h30 à 12h et 13h à 16h

Jeudis, prendre rendez-vous au 418-256-3545 #2227
fabriqueladore@hotmail.com

Pour plus de détails, consultez la page Facebook
Communauté Chrétienne de La Doré

Source : Communauté chrétienne de La Doré & l'Équipe liturgique

ATTENTION ATTENTION

Avis neige sur la propriété publique

Et oui, la neige est arrivée. La Municipalité constate que plusieurs citoyens utilisent les trottoirs et/ou les rues pour déposer leur neige.

Il est interdit par règlement de déposer la neige provenant des entrées privées sur les trottoirs et/ou les rues. Des amendes de 300\$ à 1 000\$ peuvent être imposées pour ce type de comportement.

Aussi, il y a un règlement pour les bornes fontaine afin d'assurer l'accès en tout temps:

- Une distance de 1 mètre doit être maintenue en tout temps;
- Interdiction de construire tout objet de façon à nuire à l'utilisation ou à la visibilité;
- Interdiction de projeter, déposer ou d'accumuler de la neige;
- Interdiction de lever le niveau du terrain ou de planter des végétaux à proximité ou susceptibles de nuire à l'utilisation ou à la visibilité.

Des amendes pouvant atteindre 1 500\$ peuvent être émises par l'Inspecteur municipal en cas de non-respect du règlement.

Nous demandons à l'ensemble de la population de bien respecter ces règlementations, et ce, pour la sécurité des usagers des trottoirs et des rues et la sécurité incendie

Merci de votre collaboration.

